

INFORMATION EAUX

N° 561
Mars 2005

AQU@VEILLE
L'actualité du monde de l'eau
sur votre messagerie



Office
International
de l'Eau

www.oieau.org

22 mars 2005

Les Nations Unies lancent officiellement
"La Décennie Internationale d'Action -
L'eau source de vie"

**Le Congrès adopte
la Charte Constitutionnelle
de l'Environnement**

MEDD

Le projet de Loi sur l'Eau
approuvé en Conseil des Ministres

**Nouvelle stratégie européenne
du Développement Durable**

**Protéger Paris
contre les crues**

AGENCES DE L'EAU

En route pour l'application
de la Directive-Cadre

SAUR

Le Groupe se réorganise

L'ASTEE fête ses 100 ans !

**Réseau Méditerranéen
des Organismes de Bassin
REMOB**

Assemblée Générale de Marrakech
23 - 25 mai 2005

**Les stages du CNFME
d'avril à juin 2005**

Dossier Thématique :
Gestion et réutilisation de l'eau pluviale

SOMMAIRE

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 2
- Seine-Normandie 2
- Rhône-Méditerranée & Corse 3
- Rhin-Meuse 3

Actualités
Françaises 4

Agenda
des Événements 11

Actualités
Internationales 6

Librairie 12

Nouvelles
du RIOB 7

Dossier
Thématique 13

Nouvelles
de l'Office
International
de l'Eau 8

Retrouvez les documents
sélectionnés et analysés
et les références récentes
de JURIEAUDOC
sur votre messagerie
et sur notre site

Visitez aussi notre site Internet :
<http://www.oieau.org>

2.500.000
visiteurs
en un an !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY
Rédacteur : Ghislain LOISEAU
Maquette : Nathalie CHAILLOU
Frédéric RANSONNETTE
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an
France : 454,48 Euro TTC
Etranger : 380,00 Euro

Office International de l'Eau
Direction de l'Information,
de la Documentation et des Données sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : eaudoc@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 51^{ème} année



Office
International
de l'Eau



LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- | | | |
|--|---|---|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT | 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES | 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION | 15 LES POMPES |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE | 9 L'OZONATION DES EAUX | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE | 10 LA CHLORATION DES EAUX | 17 LA SURPRESSION |
| 5 LE COMPTAGE | 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX | 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES |
| 6 LA ROBINETTERIE | 12 POSE DES CANALISATIONS | HS QU'EST-CE QUE L'EPURATION ? |



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - eaudoc@oieau.fr

22 MARS 2005 - JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU

LANCEMENT DE "LA DÉCENNIE INTERNATIONALE D'ACTION - L'EAU SOURCE DE VIE"



L'Assemblée Générale des Nations Unies lance officiellement la "Décennie Internationale d'Action - L'eau source de vie", le 22 mars 2006, Journée Mondiale de l'Eau.

Chaque année, les célébrations du 22 mars - Journée Mondiale de l'Eau - témoignent de l'action continue menée pour promouvoir l'accès à de l'eau potable et à des installations sanitaires. Elles servent de tremplin aux mesures destinées à sensibiliser l'opinion aux problèmes de l'eau, à stimuler le débat et à attirer l'attention sur les dangers qui résultent du manque d'accès à une eau sûre et à des services d'assainissement de base.

C'est l'occasion de mettre à profit l'énergie et la détermination des gens pour réaliser un objectif commun : mobiliser l'attention locale et mondiale et encourager l'action, pour que chaque personne sur terre soit moins vulnérable au stress hydrique, aux catastrophes dues à l'eau et à la mauvaise qualité de l'eau.



Toutes les activités de la Journée Mondiale de l'Eau 2005 aident à sensibiliser le public et à faire évoluer l'opinion publique, qui influence ensuite les décideurs. Les diverses activités organisées dans chaque pays apportent un réel changement.

La Journée Mondiale de l'Eau doit servir à mobiliser l'attention et à amener les gouvernements, la communauté internationale, la société civile et les particuliers à agir.

La Journée Mondiale de l'Eau doit servir de catalyseur et mobiliser de nouveaux partenaires, susciter l'intérêt des médias et attirer des ressources nouvelles pour les projets.

La décennie aura pour objectif d'appeler davantage l'attention sur les problèmes liés à l'eau dans le monde, tout en visant à garantir la participation des femmes aux activités de développement, et la poursuite de la coopération à tous les niveaux.

Si en Europe et en Amérique du Nord, il est naturel de faire couler l'eau propre du robinet pour boire, cuisiner et se laver, plus d'un milliard d'êtres humains n'ont guère d'autre possibilité que d'utiliser de l'eau potentiellement dangereuse.

Pour mettre fin à cette situation choquante, l'un des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement de base. Le groupe spécial sur l'Eau et l'Assainissement du Projet du Millénaire des Nations

Unies a reconnu récemment que le succès ou l'échec de tous les ODM dépendait de la gestion intégrée des ressources en eau car les personnes défavorisées, si elles sont privées d'eau, ne peuvent assurer leur subsistance.

Si avec une couverture de 83 % en 2002, la réalisation de l'objectif pour l'eau potable est à notre portée globalement, dans le monde la lenteur des progrès en Afrique subsaharienne et l'inaction au plan de l'assainissement dans la plupart des pays en développement

sont cependant de nature à modérer l'enthousiasme.

La Décennie est l'occasion de réactiver l'engagement politique et de lancer une opération mondiale dynamique de sensibilisation destinée à accroître la participation du public à la campagne mondiale "L'eau pour la vie".

Un site Internet a été spécialement créé pour montrer l'importance de la Décennie et des Journées Mondiales de l'Eau, il présentera toute l'année des informations du monde entier :

www.un.org/waterforlifedecade

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES DES NATIONS UNIES (UNDESA)**

Division du Développement Social

2 UN Plaza, DC 2, Room 2024 - New York, NY 10017

Fax : 1 212 963 4340

unwater@un.org

www.un.org

LE PROJET DE LOI SUR L'EAU ADOPTÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

Comme il l'avait annoncé, Serge Lepeltier, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, a présenté le projet de Loi sur l'eau et les milieux aquatiques lors du Conseil des Ministres du 9 mars dernier.

Suite à son passage au Conseil d'État, ce texte a connu quelques modifications portant principalement sur le montant de la taxe piscicole, le financement de la politique de l'eau, les Agences de l'Eau et les Comités de Bassin.

Dans un souci de transparence, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a mis en ligne sur son site internet la dernière version du projet de loi ainsi qu'une série de fiches synthétiques présentant de façon thématique les principales dispositions de ce projet de loi.

L'examen de ce texte va désormais pouvoir commencer.

Le projet de Loi sera examiné en premier par le Sénat entre les 5, 6 et 7 avril prochains.

ADOUR-GARONNE



LE GAVE DE PAU POLLUÉ PAR DES MÉTAUX

Une étude menée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2002 et 2003 révèle une pollution polymétallique du Gave de Pau qui s'étend sur plus de 300 kilomètres entre Gavarnie (Hautes-Pyrénées) et Orthez (Pyrénées-Atlantiques).

Se basant sur plusieurs indicateurs qui semblaient indiquer une pollution de l'eau, les services de l'Agence de l'Eau ont décidé de renforcer la surveillance de ce cours d'eau déjà bien suivi. En analysant des bryophytes, mousses aquatiques qui concentrent les métaux, les services de l'Agence ont mis en évidence la présence des taux anormaux de métaux dans les eaux du Gave.

En amont, dans la région plus montagneuse, l'étude a révélé la présence de plomb, de cuivre, de zinc et de cadmium dont l'origine a été vite identifiée : ces polluants proviennent d'anciennes mines laissées à l'abandon depuis plusieurs années. Ils se montrent plus toxiques en période pluvieuse. Cependant, en aval de la rivière, la source de la pollution polymétallique où l'on retrouve les mêmes métaux, avec en plus du mercure, demeure plus difficile à déterminer en raison des nombreux complexes industriels qui bordent cette partie du cours d'eau. Cette pollution est perceptible dès Lourdes.

Des programmes d'actions vont être mis en place, qui permettront de réunir tous les acteurs concernés. Ils devraient commencer en 2006 et s'attacheront à trouver l'origine de la pollution et à neutraliser les polluants.

L'Agence pense aider financièrement les industriels à construire des stations d'épuration plus performantes. Un problème demeure : les mines en amont du cours d'eau pour lesquelles aucun exploitant ne peut aujourd'hui être clairement identifié. Les travaux de dépollution devront alors, sans doute, être financés par l'État.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90, rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex

Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28

www.eau-adour-garonne.fr

SEINE-NORMANDIE



RÉVISION DU 8^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION : L'AGENCE HIÉRARCHISE SES PRIORITÉS

Constatant l'ampleur des travaux nécessaires pour atteindre une bonne qualité des eaux en 2015 et la forte hausse du coût des investissements, le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, après avis conforme du Comité de Bassin, a pris des décisions nouvelles, afin de préserver l'équilibre financier du 8^{ème} programme.

Avec, comme double objectif, de ne pas alourdir inconsiderément le montant total des taxes et redevances et de poursuivre l'exécution du programme d'intervention sans réduire le taux des aides accordées, le Conseil a décidé :

- d'augmenter, en 2005, de 3,6 % le taux des redevances (cette mesure vient en complément à l'augmentation de 2 % déjà votée lors de l'élaboration du programme en 2002) ;
- de maintenir le coefficient de collecte au niveau de 2,4 ;
- d'augmenter en 2006 de 3 % le taux des redevances pour faire face au transfert du FNDAE dans le programme d'intervention.

Ces décisions ont pour effet de permettre à l'Agence de soutenir un programme annuel de travaux en 2005 et 2006 supérieur à 1 100 Millions d'Euros à comparer à un montant de 1 042 Millions d'Euros au début du 8^{ème} programme.

Cependant, en raison de l'intensité de la demande des maîtres d'ouvrages, le Conseil d'Administration a également demandé à l'Agence de hiérarchiser ses interventions et a rappelé les priorités du 8^{ème} programme. Ce sont les actions :

- ayant un impact direct sur la ressource et le milieu y compris le littoral,

- développant des solutions préventives,
- permettant d'assurer la cohérence territoriale,
- permettant de satisfaire aux exigences de la directive ERU et du PMPOA 2,
- déjà inscrites dans des contrats pluriannuels,
- anticipant sur les objectifs de la Directive-Cadre sur l'Eau,
- mettant en oeuvre les régimes d'aide aux activités industrielles acceptés par la Commission Européenne.

Ces adaptations permettent à l'Agence d'accroître ses capacités d'investissement et d'être en mesure de soutenir financièrement, plus qu'auparavant, les travaux de protection des ressources en eau et de préservation des milieux aquatiques. C'est le niveau de la demande (de l'ordre de 1 270 Millions d'euros) et l'augmentation du coût des travaux qui impliquent une sélection accrue des projets financés par l'Agence.

Par ailleurs, en transférant la charge du FNDAE aux Agences de l'Eau, le législateur a prévu la suppression de la taxe correspondante. Cette suppression vient compenser l'augmentation des taux des redevances, celle-ci n'aura donc qu'un impact très limité sur le coût de l'eau payé par les usagers. L'impact lié à l'augmentation des redevances sera de l'ordre de 1 centime d'Euro par m³.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre

Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 89

www.eau-seine-normandie.fr/

RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE



UNE NOUVELLE DÉLÉGUÉE DE L'AGENCE DE L'EAU À MARSEILLE

Depuis le 3 janvier 2005, Martine Giuge est Déléguée Régionale marseillaise de l'Agence de l'Eau. Cette fonction était précédemment occupée par Alain Brandeis, qui vient de prendre la direction de la DDAF des Alpes-Maritimes.

Diplômée de l'École Nationale des Ingénieurs Électriciens de Grenoble, Martine Giuge a intégré EDF en 1980.

Elle a participé à la construction et à l'équipement d'aménagements hydroélectriques qui l'ont conduite durant 15 ans de la région PACA, à la Corse, puis à la Réunion et en Guyane.

En 1997, elle est nommée Directrice du Groupe Exploitation Hydraulique du Verdon, ce qui lui permet de nouer des relations avec les acteurs de l'eau dans le cadre de la gestion multi-usages de ces aménagements.

Directrice de l'Environnement et du Développement dans l'unité de Production Méditerranée à Marseille depuis 2002, elle a acquis une bonne connaissance des problématiques de la gestion de l'eau.

DEUX SDAGE POUR LE BASSIN À L'HORIZON 2008 !

La finalisation des états des lieux du bassin Rhône-Méditerranée & Corse marque le début de la révision du SDAGE. La Corse, dont le statut territorial a été modifié en 2002, disposera également d'un SDAGE qui lui sera spécifique. Les deux SDAGE "Rhône-Méditerranée" et "Corse" devront être adoptés fin 2008. Ils serviront de référence aux politiques de l'eau des deux bassins.

Les Comités de Bassin se donnent jusqu'à la mi-2006 pour élaborer leur avant-projet, qui, à l'instar de l'état des lieux, sera soumis à la double consultation du public et des partenaires institutionnels, courant 2007.

L'objectif de cette nouvelle étape consiste à définir de façon pragmatique les mesures à mettre en oeuvre sur les masses d'eau et établir des propositions d'objectifs : bon état écologique 2015, bon potentiel, bon état 2021, demande de dérogations, ...

Pour ce faire, une double approche sera mise en oeuvre :

- identifier, à l'échelle du grand bassin et pour chacune des questions importantes, la panoplie de mesures les plus pertinentes pour améliorer l'état des eaux ;
- analyser, à l'échelle des bassins versants, les combinaisons de mesures les plus efficaces. Cet exercice s'appuiera fortement sur les SAGE, contrats de milieux, ... pour assurer une cohérence entre les objectifs à fixer au titre de la Directive-Cadre sur l'Eau et les objectifs locaux.

La prise en compte des aspects socio-économiques (analyse coût / efficacité des mesures) sera au cœur de cet exercice.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE

2, 4 allée de Lodz - 69363 Lyon Cedex 07

Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 03

www.eau-rhone-mediterranee-corse.environnement.gouv.fr

RHIN-MEUSE



LES 10 OBJECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR 2005

"2005 associera l'action et la réflexion". Daniel Boulnois, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse résume ainsi les dix objectifs que s'est fixés l'Agence de l'Eau pour cette année.

L'action tout d'abord avec l'application du 8^{ème} Programme révisé qui consolide les moyens financiers de l'Agence de l'Eau et élargit son champ d'action, avec notamment la création de nouvelles interventions, telles que les SATEP (Service d'Assistance Technique Eau Potable) et l'aide au bon fonctionnement de l'alimentation en eau potable pour les petites collectivités.

L'action se manifeste également avec la mobilisation de l'ensemble du personnel de l'Agence autour de la démarche de certification ISO 9001 en cours.

L'action trouvera également toute son expression à travers l'engagement du Comité de Bassin qui consultera le grand public sur les enjeux de l'eau. A travers ce projet, l'Agence de l'Eau s'investit dans une démarche particulièrement innovante.

L'année 2005 sera ponctuée par la remise des Trophées de l'Eau et du Prix Initiative, le 25 novembre prochain, à la suite de la réunion du Comité de Bassin.

La réflexion et la concertation occuperont une part significative de l'activité de l'Agence de l'Eau par la préparation des orientations du 9^{ème} programme et de l'avant-projet de SDAGE. Désormais la programmation pluriannuelle de l'Agence de l'Eau s'inscrit totalement dans le contexte de la Directive-Cadre sur l'Eau et son approche territoriale par bassins versants. Les deux documents seront élaborés simultanément avec des objectifs partagés.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 Moulin les Metz

Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85

www.eau-rhin-meuse.fr

LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT ENTRE DANS LA CONSTITUTION

Le 28 février 2005, le Parlement réuni en Congrès à Versailles a entériné une nouvelle révision de la Constitution, introduisant la Charte de l'Environnement à côté de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et des droits économiques et sociaux reconnus par le préambule de 1946.

Depuis sa mise en chantier en 2003, ce texte a fait l'objet de nombreuses critiques et polémiques : les défenseurs de l'environnement lui reprochant son manque d'ambition ; certains élus, industriels ou scientifiques craignant que la reconnaissance constitutionnelle du principe de précaution paralyse leurs actions et entrave la recherche.

La controverse s'est d'ailleurs poursuivie jusque dans la salle du Congrès puisque seuls 665 parlementaires sur 907 ont pris part au vote et que le texte a recueilli seulement 531 voix contre 23 et 111 abstentions.

La Charte de l'Environnement affirme le droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé et précise dans le même temps les responsabilités de chaque français à l'égard de l'environnement. Ce texte élève au rang consti-

tutionnel le principe de précaution qui " vise à prendre des mesures en cas d'incertitude scientifique sur les conséquences des risques pour l'environnement " et le principe du pollueur-payeur qui " tend à imputer au pollueur les dépenses relatives à la prévention ou à la réduction des pollutions dont il pourrait être l'auteur ".

Selon Serge Lepeltier, il faut saluer cette étape historique où le Droit à un environnement sain et équilibré est mis au même niveau que les Droits de l'Homme et les Droits sociaux. C'est un grand pas pour l'écologie. Il s'agit là d'une avancée décisive pour notre avenir, ainsi que pour celui de nos enfants et petits-enfants.

La portée de cette Charte est surtout symbolique : les principes qu'elle énonce (réparation des dommages, prévention, précaution, ...) figurent déjà dans le droit français et dans les traités internationaux ratifiés par la France. La loi constitutionnelle du 1^{er} mars 2005 relative à la Charte de l'Environnement a été publiée au journal officiel du 2 mars 2005.

LA FRANCE PLAIDE POUR LA CRÉATION D'UNE ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT



Depuis plusieurs années, la France plaide pour la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONUEN), organisme qui serait, comme toutes les agences de l'ONU, une institution autonome, financée par des contributions obligatoires des États et disposant de pouvoirs renforcés.

L'idée française est d'intégrer la transformation du PNUE en ONUEN dans la réforme globale des Nations Unies, en cours d'examen. Le but est d'inscrire le sujet à

l'ordre du jour du prochain sommet de l'ONU, début septembre à New York, destiné à faire le point sur les " Objectifs du Millénaire " et la lutte contre la pauvreté. Selon des sources diplomatiques, l'initiative de Paris est appuyée, notamment par le Canada, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, l'Afrique du Sud et le Sénégal.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.ecologie.gouv.fr

L'ASTEE FÊTE SES 100 ANS !



L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, anciennement AGHTM, fête cette année ses 100 ans.

Le 84^{ème} Congrès de l'ASTEE, qui se tiendra du 30 Mai au 3 Juin 2005 à Paris, sera l'occasion de célébrer cet anniversaire en faisant non seulement un retour en arrière sur les origines de l'Association, mais en réaffirmant surtout sa volonté d'ouverture dans le paysage bien différent du début du 21^{ème} siècle.

Dans cet esprit, le thème général du Congrès, intitulé "de l'hygiène à l'environnement", mettra particulièrement l'accent sur "l'apport des sciences et techniques" et sur "la gestion des risques sanitaires", dans les domaines de l'eau (ressources en eau, distribution de l'eau,

assainissement, pollution des eaux), de la conception de la ville et de ses réseaux, de la gestion des déchets, des pollutions de l'air et des sols. Seront également évoquées les nouvelles relations avec les usagers des services municipaux.

Associée au Congrès, la Journée Européenne de l'Eau organisée avec l'Association Européenne de l'Eau (EWA), dont l'ASTEE est le membre national français, donnera une vision générale du savoir-faire et de l'expérience de chercheurs et praticiens dans différents pays européens. Un programme de visites techniques en fin de Congrès permettra de poursuivre les échanges d'expériences et d'idées dans le cadre de réalisations concrètes.

La soirée de gala du Congrès, organisée en partenariat avec les grands acteurs publics et privés de l'Association, sera un agréable moment de détente et de convivialité.

Le programme détaillé de ce congrès et le formulaire d'inscription sont en ligne sur le site de l'association sous la rubrique "congrès".

ASTEE

83 Avenue Foch - BP 39.16 - 75761 PARIS CEDEX 16
Tél. : 01 53 70 13 53 (ou 55) - Fax : 01 53 70 13 40
www.astee.org

EDITION 2005 DES TROPHÉES HALIEUTICA LYONNAISE DES EAUX FRANCE



Depuis 4 ans, les "Trophées Halieutica Lyonnaise des Eaux France" ont pour objectif de valoriser et de récompenser des actions de protection et de sensibilisation du milieu aquatique menées par des associations ou des écoles de pêche.

Chaque année, ce sont plus d'une centaine de candidatures qui présentent ces initiatives locales en faveur de la qualité de l'eau et de la protection des populations piscicoles.

Trois trophées, les Honneurs, la Bourse École de Pêche et Prix Artistique, sont décernés par un jury de professionnels du monde de l'eau et de la pêche. Le jury prend particulièrement en compte, lors des sélections, l'originalité et le caractère pédagogique et reproductible du projet.

Les Honneurs : Ils seront attribués à une association de pêche pour des actions conduites en faveur du milieu aquatique (préservation, restauration et réhabilitation).

La Bourse École de Pêche : elle sera accordée à une école de pêche et de découverte du milieu aquatique pour la qualité et l'originalité de son programme pédagogique. Ce projet devra s'intégrer dans la vie locale et faire preuve d'ouverture sociale et culturelle.

Pour en savoir plus sur le processus de sélection, les conditions de participation, la dotation des trophées et les lauréats de l'édition 2004, contactez halieutica@lyonnaise-des-eaux.fr. Les dossiers de candidature sont à renvoyer avant le 15 avril 2005.

LYONNAISE DES EAUX FRANCE

18 square Edouard VII - 75316 PARIS Cedex 9
Tél. : 01 58 18 50 00 - Fax : 01 58 18 48 70
www.lyonnaise-des-eaux.fr

UNE DIGUE GÉANTE POUR PROTÉGER PARIS DES INONDATIONS !

Chargée de réguler le niveau de la Seine et de protéger Paris contre les inondations, l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine vient de rendre public un projet d'aménagement destiné à renforcer le dispositif de lutte contre les crues dans le bassin.

Au terme d'une étude de faisabilité conduite pendant deux ans et demi, l'Institution propose de réaliser un réservoir de crues pouvant stocker jusqu'à 55 millions de mètres cubes d'eau. Cet ouvrage, qui nécessiterait la construction de près de 60 km de digues en terre, permettrait de gagner 20 à 60 cm de hauteur d'eau.

L'idée consiste à reconstituer des zones de crues naturelles qui étaient inondables dans le passé avant d'être exploitées par l'homme.

Cet ouvrage serait implanté à 100 km en amont de la capitale en Seine-et-Marne, sur l'emplacement de l'ancienne zone humide de La Bassée : une vaste zone de 2 300 ha, située de part et d'autre de la Seine entre Montereau et Bray-sur-Seine.

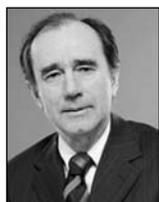
L'objectif serait de prémunir Paris des grandes crues qui surviennent quand l'Yonne et la Seine débordent ensemble. Cela a pour effet de dévaster l'Ile-de-France en aval de Montereau, qui se trouve à la confluence de ces deux cours d'eau.

Le Conseil d'administration des Grands Lacs de Seine souhaite faire inscrire ce projet au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et au SDAGE du Bassin Seine-Normandie. Seule ombre au tableau : le coût de réalisation de cet ouvrage s'élève à près de 500 millions d'euros. Si ce projet était retenu, les travaux pourraient commencer à l'horizon 2011.

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DES BARRAGES-RÉSERVOIRS DU BASSIN DE LA SEINE

8, rue Villiot, 75012 Paris
Tél. : 01 44 75 29 29 - Fax : 01 44 75 29 30
www.iibrbs.fr

GRUPE SAUR : HERVÉ LE BOUC NOMMÉ PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le Conseil d'Administration du groupe SAUR, réuni le 15 février, a nommé Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, en remplacement d'Olivier Bouygues.

Hervé Le Bouc, 53 ans, est diplômé de l'École Spéciale des Travaux Publics. Il débute sa carrière dans le groupe Screg en 1977, comme Ingénieur-Travaux. Il est successivement Chef de secteur, Chef d'agence, puis Directeur régional de Screg Ile-de-France. En 1989, Hervé Le Bouc rejoint Bouygues Offshore en qualité de Directeur Europe/Dom Tom. En 1994, il en devient Directeur Général Adjoint puis en 1996, Directeur Général. En septembre 1999, il est nommé Président-Directeur Général de Bouygues Offshore, puis en novembre 2001, Directeur Général Délégué de Bouygues Construction.

En septembre 2002, il intègre SAUR comme Directeur Général du Groupe.

La nomination d'Hervé Le Bouc, en qualité de Président Directeur Général du groupe SAUR, fait suite à la cession par Bouygues des actions de SAUR au fond d'investissement PAI partners.

Ont été nommés Directeurs Généraux Délégués, lors de ce même Conseil d'Administration : Patrick Barthelemy pour l'activité du pôle eau en France ; Nordine Hachemi pour l'activité du pôle ingénierie, international et développement et Jean-Pierre Pullès pour l'activité du pôle propriété.

GRUPE SAUR

1, avenue Eugène Freyssinet - Guyancourt
78064 St Quentin-en-Yvelines
Tél. : 01 30 60 22 60 - Fax : 01 30 60 27 89
www.saur.com

L'UNION EUROPÉENNE RÉVISE SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable constitue l'un des principaux objectifs de l'Union Européenne - il apparaît d'ailleurs à ce titre dans la future Constitution de l'Union.

En mai 2001, les dirigeants politiques de l'Union ont adopté une ambitieuse "stratégie en faveur du développement durable" lors du Conseil européen de Göteborg.

En 2005, la Commission entend mener une révision de la stratégie en faveur du développement durable, sur la base d'une large consultation avec les parties prenantes ouverte depuis octobre 2004.

La Commission a publié, le 9 février, une importante communication sur ce sujet. Dans ce texte, la Commission dresse le bilan des avancées obtenues depuis 2001 et expose les grandes lignes de ses différents projets en vue de la révision de la stratégie - projets, qui seront présentés de façon plus détaillée dans une deuxième Communication, dont la publication est prévue pour l'automne 2005.

La Commission dresse un bilan extrêmement critique des résultats obtenus au cours de ces quatre dernières années. Elle estime notamment que l'UE s'est avérée incapable d'inverser plusieurs grandes évolutions socio-économiques incompatibles avec l'objectif de développement durable (évolutions que la Commission désigne par le terme de "tendances non-durables")

- le réchauffement climatique s'est poursuivi et accéléré ;
- les menaces en termes de santé publique ont continué à s'aggraver depuis 2001 ;
- la pauvreté et l'exclusion sociale représentent un problème de plus en plus prégnant au niveau européen ;
- le vieillissement de la population met plus que jamais en péril la survie des systèmes de protection sociale ;
- les problèmes de biodiversité et de gestion des ressources naturelles n'ont toujours pas été résolus ;
- les efforts visant à découpler croissance économique et augmentation des flux de transports sont demeurés vains ;
- les "Objectifs de Développement du Millénaire" sont toujours loin d'être atteints.

Concernant les futures orientations de l'action de l'UE, la communication de la Commission demeure imprécise, tout en identifiant six axes d'action prioritaires :

- une réaffirmation des principes fondamentaux de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable, et notamment celui de l'importance égale devant être accordée à chacune de ses trois dimensions (croissance économique, cohésion sociale et protection de l'environnement) ;
- la définition d'une nouvelle approche en matière d'élaboration des politiques publiques, fondée sur la réalisation d'études d'impact plus équilibrées et le recours à des instruments basés sur le marché ;
- l'analyse des liens unissant les différentes "tendances non-durables" ;
- la définition d'échéances et d'objectifs plus clairs ;
- la mise en place de contrôles plus efficaces ;
- un renforcement de la coopération avec les acteurs publics et privés.

Lors de sa présentation de la communication sur le développement durable, le nouveau président de la Commission Européenne, José Manuel Barroso s'est attaché à souligner l'importance de l'objectif de durabilité : "La stratégie en faveur du développement durable et la stratégie de Lisbonne se renforcent mutuellement", a-t-il déclaré.

La Commission entend présenter à l'automne 2005 une seconde communication incluant des propositions plus détaillées en vue de la révision à mi-parcours de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable. Les 14 et 15 avril 2005, le Comité Économique et Social Européen organisera une grande conférence sur le sujet.

COMMISSION EUROPÉENNE

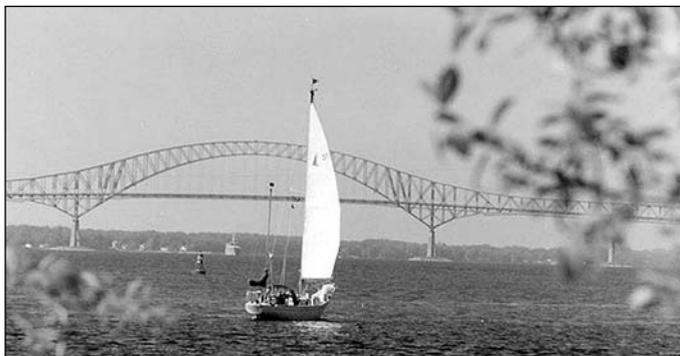
Rue de la Loi 200 - B-1049 Bruxelles - Belgique
Tél. : (+32-2) 299 11 11 - Fax : (+32-2) 296 91 55
<http://europa.eu.int>

EDITION 2005 DU PRIX INTERNATIONAL DE L'EAU "GRAND FLEUVE ARTIFICIEL"

Le Prix International de l'Eau "Grand fleuve artificiel" est destiné à récompenser des travaux de recherche scientifique remarquables portant sur l'utilisation de l'eau dans les zones arides et dans les zones sujettes à la sécheresse, et favorisant le développement d'une agriculture vivrière au service de l'humanité et de l'environnement. Le Prix peut couronner une avancée scientifique ou des applications techniques.

Financé par le Gouvernement de la Jamahiriya libyenne arabe, le Prix International de l'Eau "Grand fleuve artificiel" pour les ressources en eau dans les zones arides et semi-arides, est destiné à récompenser les travaux d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'un institut de recherche ayant apporté une contribution fondamentale et substantielle à l'évaluation, la mise en valeur, la ges-

tion et/ou l'utilisation des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides.



Le Prix correspondant à 20.000 dollars, décerné tous les deux ans par le Directeur Général de l'UNESCO, fera l'objet d'une cérémonie publique à l'automne prochain (2005).

La date limite de présentation des dossiers est fixée au 15 mai 2005.

UNESCO

1 rue Miollis - 75732 Paris Cedex 15, France
Tél. : 01 45 68 40 01 - Fax : 01 45 68 58 11
<http://unesdoc.unesco.org>

MARRAKECH - 23 - 25 MAI 2005 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMOB

Le Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) qui réunit les membres et observateurs du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) de l'ensemble du Bassin de la Méditerranée, organise sa prochaine Assemblée Générale à Marrakech du 23 au 25 mai 2005 à l'invitation du Ministre marocain de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE) et de l'Agence de Bassin Hydrographique (ABH) du Tensift.

Durant cette manifestation, se tiendront également les réunions des Bureaux de Liaison du RIOB proprement dit et du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB).

Le programme général des travaux est le suivant :

LUNDI 23 MAI 2005 - SESSION PROTOCOLAIRE

9:30 Cérémonie d'ouverture et de présentation

- Représentants des Autorités du Bassin du Tensift
- M. Oumar OULD ALY, Président du RAOB
- M. Juan José MORAGUES TERRADES, Président du REMOB
- Mme Madeleine JOUYE de GRANDMAISON, Présidente du RIOB
- SE Mohamed EL YAZGHI, Ministre marocain de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement

10:45 Présentation du RIOB, de ses réseaux et projets

- M. Jean-François DONZIER - Secrétaire TP du RIOB

11:00 La gestion des ressources hydriques au Maroc

- Le Ministère de l'ATEE et les Organismes sous tutelle
- Les ABH Marocaines : objectifs, compétences, fonctionnement
- La Gestion Intégrée de l'Eau au Maroc
- Questions - Réponses

12:15 Présentation du Système Euro-Méditerranéen d'Information et Documentation sur l'Eau (SEMIDE)

14:30 Présentation du Séminaire Technique

- M. Teodoro ESTRELA - Secrétaire TP - REMOB

14:45 Première session de travail :

- Phénomènes extrêmes et leurs effets dans les bassins méditerranéens et africains,
- Caractérisation des sécheresses et des inondations en Méditerranée,
- Effets des sécheresses et des inondations,
- Programmation de moyens,
- SIG (Systèmes d'Information Géographique) et cartes de risques.

18:30 Bureau de Liaison du REMOB :

- Préparation de l'Assemblée Générale

MARDI 24 MAI 2005 - SÉMINAIRE TECHNIQUE

09:00 Seconde session de travail :

- Gestion intégrée des aquifères dans les pays méditerranéens et africains,
- Les eaux souterraines dans le bassin méditerranéen,
- Plan de Gestion Intégrée des Aquifères,
- Contamination diffuse : usage de fertilisants et de pesticides,
- Sur-exploitation des aquifères et intrusion marine dans les aquifères côtiers.

14:30 Troisième session de travail :

- Bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers,
- Rivières et aquifères partagés,
- Complexité de la gestion.

16:15 La composante méditerranéenne de l'Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI-MED) :

- Le Processus EUWI-MED,
- Les Bassins Méditerranéens,
- L'application de la Directive-Cadre.

MERCREDI 25 MAI 2005

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU REMOB : RÉSEAU MÉDITERRANÉEN DES ORGANISMES DE BASSIN

09:00 Ouverture des travaux

- Présidence : M. Juan José MORAGUES TERRADES
- Rapporteur : M. Teodoro ESTRELA - STP REMOB

11:15 Bureau de Liaison du RAOB : Réseau Africain des Organismes de Bassin

- M. Oumar OULD ALY - ABN
- M. Mohamed Salem OULD MERZOUG - OMVS

14:30 Bureau de Liaison du RIOB : Réseau International des Organismes de Bassin

- Présidence : Mme Madeleine JOUYE DE GRANDMAISON
- Rapporteur : M. Jean-François DONZIER - STP RIOB
- Présentation des activités et des perspectives des Réseaux Régionaux : REMOB - RAOB - CEENBO - RELOB / REBOB EUROPE INBO - Commissions Internationales et Fleuves Transfrontaliers

18:15 Cérémonie officielle de clôture



RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent
21, rue de Madrid - 75008 Paris - France
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
riob2@wanadoo.fr - www.riob.org

RÉSEAU MÉDITERRANÉEN DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent
Confédération Hydrographique du Jucar
Avda. Blasco Ibáñez 48 - Despacho 8942 (5°)
46010 Valence - Espagne
Tél. : +34 96 393 89 42 - Fax : +34 96 393 88 01
remoc1@remoc.org - http://www.remoc.org

GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE : ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

L'Office International de l'Eau a réalisé, à la demande du Syndicat Professionnel des Entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement (SPDE), une étude visant à aider à la mise en œuvre des politiques de gestion patrimoniale par les services d'eau de l'important patrimoine que constituent les réseaux d'eau potable.

La longueur totale des conduites d'eau potable en France est estimée à 850.000 km et, très approximativement, la valeur à neuf de ce réseau, tous matériaux confondus, serait de l'ordre de 80 milliards d'euros : les enjeux sont donc très importants.

Les réseaux de distribution d'eau potable présentent plusieurs caractéristiques, qui les différencient notablement des réseaux des autres grands services publics :

- Leur étendue n'excède pas en général l'échelon communal ou intercommunal, qui est ainsi le mieux approprié pour les gérer.
- Ils ont une longue durée de vie, dans tous les cas de plusieurs décennies, et les décisions prises par la Collectivité et par son gestionnaire, public ou privé, engageront le service sur une durée largement supérieure à celle des mandats des élus ou à celle des contrats de délégation.
- De très nombreux facteurs influencent l'évolution de l'état de ces réseaux et de leur performance : caractéristiques structurelles (date de pose, matériaux utilisés), éléments de leur environnement (nature du sol, caractéristiques chimiques de l'eau distribuée, pression de l'eau, trafic sur les chaussées ...). Compte tenu de la multiplicité de ces facteurs, il n'est donc pas envisageable de définir une politique standardisée de gestion du patrimoine, qui puisse s'appliquer à tous les services.
- Enfin, ce patrimoine s'accroît sans cesse, intègre de nouvelles infrastructures, s'adapte aux évolutions de l'espace urbain et sa gestion doit s'inscrire dans cette perspective dynamique.

Ces caractéristiques illustrent la difficulté à laquelle les collectivités se trouvent confrontées dans la gestion du patrimoine enterré. Elles devront opérer, à leur niveau, des choix mettant en jeu des financements importants, sur le long terme, qui s'intègrent dans le cadre d'une politique globale de gestion du service, dont il faut expliquer le bien-fondé aux usagers.

La qualité de la gestion patrimoniale conditionne la performance du service sur quatre thèmes principaux, où il apparaît que la gestion du réseau est indissociable de celle de la ressource et des installations de traitement : la qualité de l'eau distribuée, la continuité

du service, la préservation quantitative des ressources en eau et l'amélioration du cadre urbain.

La Collectivité locale, Autorité organisatrice, devra avant tout opérer un choix sur le niveau de performance qu'elle souhaite obtenir pour chacun de ces thèmes, et sur les délais pour l'atteindre, ce qui évidemment aura une conséquence en terme d'optimisation du prix de l'eau.

La collectivité devra aussi se prononcer sur d'autres sujets d'ordre politique liés à la gestion du service : elle devra ainsi définir le degré de solidarité entre les générations que devra refléter sa stratégie de gestion patrimoniale: faut-il payer plus maintenant pour garantir la performance du service sur une durée plus grande ou laisser ce soin à nos successeurs ?

Elle devra aussi se prononcer sur sa politique d'anticipation des risques : faut-il engager des investissements de renouvellement importants, pour prévenir des dégradations éventuelles et donc difficilement quantifiables, ou faut-il simplement mettre en place une politique de vigilance, et ne réagir que lorsque les problèmes apparaîtront ?

Il convient donc d'arbitrer entre des stratégies préventives ou curatives et entre diverses solutions techniques.

Gérer le patrimoine : quels outils ?

C'est une démarche commune de "management partagé" entre la Collectivité locale et son gestionnaire, reposant sur les complémentarités entre la décision politique et la compétence technique, qui doit permettre d'arbitrer entre les coûts d'investissement en neuf, de renouvellement, de maintenance et d'exploitation des réseaux de distribution. Ce management partagé, prenant en compte les spécificités et les enjeux locaux, se traduira forcément par des plans d'action différents d'un service à l'autre, d'une Collectivité à une autre.

Au fur et à mesure des différentes étapes de cette démarche, le gestionnaire devra mettre à la disposition de la Collectivité les résultats issus de l'utilisation de trois types d'outils : des outils de connaissance du patrimoine, des outils d'aide à la décision et des outils de communication et de dialogue.

Cette étude est disponible sur demande auprès de l'OIEau. Contact : M. Jean-Marc Berland (jm.berland@oieau.fr) ou M. Jean-Pierre Maugendre (spde@spde.org)



PROMOUVOIR LES JUMELAGE D'ORGANISATIONS DE BASSINS POUR DÉVELOPPER LA GIRE

Sur un financement de la Commission Européenne (6^e Programme Cadre de Recherche), le projet "TWINBASIN^{XN}", piloté par l'Office International de l'Eau, en collaboration avec le RIOB, GWP et Techware, se propose de promouvoir les jumelages d'Organisations de Bassin, afin de disséminer les bonnes pratiques et de renforcer les ressources humaines de ces Organismes.

Le projet TWINBASIN^{XN} consiste à créer un réseau d'Organisations de Bassin, ouvert aux autres acteurs majeurs, visant à travailler ensemble à la facilitation des jumelages et à la capitalisation du savoir acquis pour le partager ensuite à une plus large échelle ; une attention particulière est portée sur les relations entre Bassin et recherche, pour renforcer la diffusion des résultats vers les utilisateurs, et pour améliorer son pilotage par la demande.

Un site web (www.twinbasin.org) a été mis en place où tous les éléments pour adhérer au projet sont disponibles. Une partie est réservée aux membres du projet avec un espace collaboratif riche. Des guides seront rédigés pour monter des jumelages fructueux. Le site internet sera également le lieu d'échanges sur des sujets d'actualité (les eaux transfrontalières, la participation du public, la modélisation, le monitoring, ...) ; des bourses seront allouées pour

faciliter la mobilité des jeunes Cadres entre bassins (stages pratiques de courte durée), des outils de gestion des connaissances et de formation à distance seront disponibles, etc.

La participation à la communauté TWINBASIN^{XN} est ouverte : il est "seulement" nécessaire de signer le protocole TWINBASIN^{XN} (le MoU en ligne sur le site internet) pour devenir membre, ce qui signifie que le signataire soutient les principes du projet, puis de participer aux échanges.

Le réseau devrait rassembler 150 membres d'ici 4 à 5 ans ; pour démarrer ses activités, il s'appuie déjà sur un groupe de 40 membres fondateurs, représentatifs des acteurs concernés.

Pour plus d'informations :

a.bernard@oieau.fr - www.twinbasin.org

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DI2DE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
snide@oieau.fr
www.oieau.fr

Nos Stages de Formation pour avril, mai et juin 2005

DATE	REF.	TITRE	Prix € HT
11-15/04/05	E001	Dimensionnement des réseaux d'assainissement - niveau I	1 122
11-15/04/05	I001	Comprendre et exploiter les installations électriques dans les usines d'eau 2 ^{ème} session : du 30/05 au 3/06	2 377
12-14/04/05	C019	Préparation de la qualification à la maintenance des disconnecteurs	848
18-22/04/05	E033	Bassin de retenue d'eau pluviale : conception, dimensionnement et entretien	1 225
18-22/04/05	F001	Exploitation d'une station d'épuration - niveau I	1 288
18-22/04/05	K034	Eau et assainissement : responsabilités des collectivités	1 510
19-21/04/05	S010	Suivi de chantier en rivière	1 113
25-29/04/05	C009	Stratégie et organisation de la recherche de fuites	1 186
25-29/04/05	C037	Lecture et exploitation des plans de réseaux	1 130
25-29/04/05	H032	Conception des stations de pompage : niveau 2 - fonctionnement hydraulique	1 082
25-29/04/05	I002	Maintenance des équipements de distribution de l'énergie électrique	1 206
26-28/04/05	G004	Exploitation et maintenance d'une installation de pompage immergée	1 274
26-29/04/05	A011	Toxicité-écotoxicité	1 043
03-04/05/05	C044	Reconduction de la qualification à l'électrosoudage du tube polyéthylène	616
03-04/05/05	G002	Diagnostic, vieillissement et réhabilitation d'un forage d'eau	788
09-11/05/05	E045	Inspection visuelle des réseaux : stage pratique	896
09-13/05/05	B001	Exploitation des usines de production d'eau potable - niveau I	1 303
09-13/05/05	B018	Correction de la minéralisation : eaux agressives, eaux entartrantes	1 120
09-13/05/05	C002	Exploiter les réseaux d'eau potable - niveau I - module 2	1 186
09-13/05/05	C014	Pose du tube polyéthylène en distribution d'eau potable	1 309
09-13/05/05	E005	Connaître le fonctionnement hydraulique des réseaux d'assainissement	1 135
09-13/05/05	E014	Techniques alternatives en assainissement pluvial	1 162
09-13/05/05	F002	Boues activées - niveau 2 - module : mesures et diagnostics	1 146
09-13/05/05	F004	Gestion technique d'une station d'épuration 2 ^{ème} partie du 20 au 24/06	2 369
09-13/05/05	F019	Initiation à l'assainissement : réseau et station d'épuration	1 250
09-13/05/05	N010	Exploitation d'une station d'épuration biologique - niveau I	1 240
09-13/05/05	S014	Biosurveillance des rejets	1 783
10-12/05/05	I015	Maintenance des stations gérées par automate programmable	848
10-13/05/05	A013	Les eaux chaudes sanitaires : maîtrise et gestion des risques	1 178
11-12/05/05	K039	Suivi des délégataires	1 070
17-19/05/05	E011	Prévention des risques sur les chantiers de pose de canalisations	796
17-19/05/05	S009	Cartographie de rivière	1 113
17-20/05/05	B002	Exploitation d'un poste de désinfection des eaux au chlore et au dioxyde de chlore	969
17-20/05/05	C048	Protection incendie sur les réseaux d'eau potable	1 163
17-20/05/05	K022	Eau et procédures d'urbanisme	1 646
17-20/05/05	I013	Sensibilisation à l'environnement électrique	848
17-20/05/05	N002	Résines échangeuses d'ions	976
23-26/05/05	E036	Lecture de plan et nivellement en réseau d'assainissement	932
23-27/05/05	B023	Filières de traitement et d'évacuation des boues d'eau potable	1 290

Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
06-08/04/05	Buenos Aires Brésil	Un Enfoque Integrado para la Gestión Sustentable del Agua: Experiencias en zonas húmedas	CYTED www.cytmed.org
06-08/04/05	Montréal Canada	L'éco-ville : Moteur de solutions environnementales durables	Réseau Environnement www.americana.org
07-08/04/05	New York USA	New currents in Conserving Freshwater Systems	American Museum of Natural History New York City http://cbc.amnh.org/symposia/freshwater/
10-22/04/05	New York USA	Commission on Sustainable Development CSD-13 First Implementation Cycle 2004-2005	UN Department of Economic and Social Affairs www.un.org/esa/sustdev/csd/csd13/csd13.htm
11/04/05	Blyes France	Espaces de liberté, de rétention, de bon fonctionnement : des outils pour une gestion équilibrée des cours d'eau	GRAIE www.zabr.org rubrique « actualités »
11-13/04/05	Algarve Portugal	Third International Conference on Water Resources Management	Wessex Institute of Technology www.wessex.ac.uk/conferences/2005
12-13/04/05	Cranfield U.K.	Third International Conference on Water and Wastewater Pumping Stations	BRH Group www.bhrgroup.com/confsite/wp05home.htm
13-15/04/05	Algarve Portugal	Coastal Engineering 2005	Wessex Institute of Technology www.wessex.ac.uk/conferences/2005
17-20/04/05	San Antonion Texas	2005 Ground Water Summit	National Ground Water Association Tél. : 800 551.7379/ 614 898.7791 - Fax/614 898.7786 ngwa@ngwa.org - www.ngwa.org
18-20/04/05	Barcelone Espagne	Maritime Heritage 2005	Wessex Institute of Technology www.wessex.ac.uk/conferences/2005/mh05/index.html
19-21/04/05	Paris France	Intersol'2005	Nathalie MUNOZ nathaliemunoz@club-internet.fr
20-21/04/05	Barcelone Espagne	Eau et Développement Durable en Méditerranée	Ambassade de France en Espagne Tel. : 00 34 93 567 77 99 - Fax : 00 34 93 567 77 96
25-28/04/05	Munich Allemagne	Nutrient Management in Wastewater Treatment Processes and Recycle Streams	European Water Association ewa@atv.de
25-29/04/05	Munich Allemagne	13 th European Water, Wastewater & Wastesymposium	IFAT www.ifat.de/
25-29/04/05	Vienne Autriche	2 nd General Assembly of the European Geosciences Union	European Geosciences Union www.copernicus.org/EGU/ga/egu05/index.htm
25-29/04/05	Sri Lanka Asie	Training Workshop on River Basin Management and Organizations	Network of Asian River Basin Organizations http://www.narbo.jp
3-5/05/05	Cadiz Espagne	ECOSUD 2005	Wessex Institute of Technology www.wessex.ac.uk/conferences/2005/eco05/index.html
9-13/05/05	Chicoutimi Canada	La Gouvernance de l'Eau : les expériences et les options en présence	ACFAS www.acfas.ca/congres/
10-12/05/05	Teplice Czech Republic	WASTEWATER 2005	Association of Wastewater Treatment Experts of Czech Republic www.ewaonline.de/downloads/tepli.pdf
23-25/05/05	Marrakech Maroc	Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB)	REMOB - Confédération Hydrographique du Jucar Tél. : +34 96 393 89 42 - Fax : +34 96 393 88 01 remoc1@remoc.org - http://www.remoc.org
30/05-03/06/05	Paris France	84 ^{ème} congrès de l'ASTEE De l'hygiène à l'environnement	ASTEE Tél. : 01 48 63 30 48 - Fax : 01 48 63 32 13 www.astee.org
30/05-01/06/05	Dushanbe Tadjikistan	Conférence Internationale sur la Coopération Régionale et la Gestion des Bassins Versants Transfrontaliers	PNUD www.transwaterconference2005.org

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web
<http://eaudoc.oieau.org>

L'OCDE JUGE LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE LA FRANCE

L'OCDE vient de rendre publiques les conclusions et recommandations de "l'Examen environnemental de la France". Ce document souligne l'efficacité de la politique environnementale française menée durant les années 1996 - 2004, mais met aussi l'accent sur la nécessité d'améliorer l'intégration des préoccupations environnementales dans des secteurs comme l'énergie, les transports et l'agriculture.

L'OCDE examine périodiquement les performances environnementales de ses États-Membres ; c'est le deuxième examen dont la France est l'objet. Le rapport conclut notamment que "les grandes préoccupations portent sur les pollutions par l'agriculture et les transports, l'évolution des politiques de l'énergie, l'amélioration de la santé environnementale et les risques naturels et technologiques. Elles portent aussi sur les pressions de l'urbanisation, la protection des espaces, du littoral et de la montagne, directement liées au secteur du tourisme. Elles portent enfin sur les problèmes environnementaux internationaux (accords environnementaux multilatéraux, protection des océans, environnement et développement)".

Le rapport donne 49 recommandations portant en particulier sur l'efficacité des incitations fiscales et financières (augmenta-

tion des redevances et taxes d'environnement, meilleure prise en compte des externalités, réduire les subventions préjudiciables à l'environnement, etc.).

Les principales conclusions et recommandations de ce rapport sont disponibles sur le site internet de l'OCDE. Le rapport complet et définitif de l'évaluation sera publié au courant du mois de juin 2005.



OCDE

2, rue André Pascal - 75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 45 24 82 00 - Fax : 01 45 24 85 00
www.oecd.org

"E-MEDDIAT", LE NOUVEAU WEBZINE DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

Lancé à la fin du mois d'octobre, "E-meddiat", le nouveau magazine électronique du Ministère de l'Écologie, offre au grand public des informations sur l'activité du Ministère, de ses services déconcentrés et des établissements publics environnementaux.

Le ton est aussi peu institutionnel que possible... Une ligne éditoriale originale pour un Ministère. Une large place y est réservée à la photo, et lorsque c'est possible à la vidéo. De nombreux liens sont proposés pour aller plus loin.

"E-meddiat" est conçu selon la technologie SPIP : des correspondants régionaux issus des services déconcentrés et établissements publics envoient leurs articles sur une plate-forme de travail commune. "E-meddiat" se fabrique en équipe, au rythme de l'arrivée des articles.

Retrouvez le dernier numéro d'"E-meddiat" à l'adresse suivante : www.ecologie.gouv.fr/emeddiat

LA SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES À PROXIMITÉ DES INSTALLATIONS CLASSÉES ET DES SITES ET SOLS POLLUÉS

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable vient de publier une plaquette d'information sur la surveillance et la protection des eaux souterraines au droit et à proximité des installations classées et des sites et sols (potentiellement) pollués.

Ce document a été conçu afin de sensibiliser le public en mettant en avant l'intérêt de la surveillance et de la prévention.

Depuis 1998, 2.400 sites ont mis en place un réseau de surveillance des eaux souterraines, respectant ainsi l'article 65 de l'arrêté du 2 février 1998, révisé par l'arrêté du 3 août 2001. Les résultats des analyses sont transmis à l'inspection des installations classées. Ce système permet de réagir rapidement à des pollutions ponctuelles des eaux souterraines et d'en vérifier la qualité à plus long terme.

Les substances chimiques les plus suivies sont les hydrocarbures (25 %), les hydrocarbures aromatiques polycycliques ou HAP (16,6 %), le plomb (9 %), les solvants halogénés (7,5 %) et le zinc (7,5 %). Leur surveillance apparaît essentielle puisque 62 % de l'eau potable distribuée en France provient des eaux souterraines.

MEDD

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.ecologie.gouv.fr

LES ACCORDS SUR L'INVESTISSEMENT ET LES SERVICES ET LA GESTION DE L'EAU DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Le Centre international Unisféra vient de publier une étude portant sur "les accords sur l'investissement et les services et la gestion de l'eau dans les pays en développement".

Réalisée avec le soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ce rapport traite de l'incidence des accords bilatéraux sur les investissements et des chapitres équivalents contenus dans les accords de libre-échange, ainsi que de l'impact du régime de l'AGCS (services) de l'OMC sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, relatifs à la gestion de l'eau potable et des eaux usées.

Cette étude peut être consultée sur le site web de l'Unisféra sous la rubrique "publications".

CENTRE INTERNATIONAL UNISFÉRA

2001, Marie-Anne Est - Montréal (Québec) Canada H2H 1M5
Tél. : +1 514 527 2636 - Fax : +1 514 527 0612
www.unisfera.org

LES EAUX PLUVIALES : RESSOURCE À EXPLOITER ET CONTRAINTE À GÉRER

La gestion des eaux de pluie est un enjeu important pour les collectivités et les sociétés humaines, car la pluie est à la fois, une ressource à valoriser, mais également une contrainte qu'il faut gérer.

Une contrainte à gérer

La maîtrise du ruissellement des eaux pluviales ainsi que la lutte contre la pollution apportée par ces eaux imposent aux collectivités locales de réaliser d'importants investissements pour collecter et traiter ces eaux. Ces contraintes sont, selon les cas, inscrites dans le zonage d'assainissement ou dans les documents d'urbanisme locaux.

On assiste au développement de solutions dites " alternatives " facilitent l'absorption des eaux pluviales en redonnant aux sols leur capacité d'infiltration.

Une ressource à valoriser

L'eau de pluie peut être utilisée avec profit pour de nombreux usages (arrosage des espaces verts, le lavage des sols ou des véhicules, remplir la chasse d'eau des WC...). Ces utilisations d'eau pluviale permettent ainsi de préserver les ressources d'eau potable et de faire des économies financières.

La récupération d'eau pluviale intéresse autant les industriels, les collectivités locales, que les simples particuliers, et il existe désormais des solutions complètes pour pratiquer la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie.

Nous vous proposons dans ce dossier thématique une sélection des publications les plus récentes sur le thème de la récupération des eaux pluviales.

Pour commander ces documents à l'aide de leur cote ddd : eaudoc@oieau.fr ou en ligne sur <http://eaudoc.oieau.fr>.

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans Eaudoc, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eaudoc.oieau.fr> sous la rubrique " Actualités / nouvelles références biblio (accès réservé aux abonnés après identification). Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez-nous : eaudoc@oieau.fr.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES : OBLIGATION DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX

67/17723

Collecte et traitement des eaux pluviales : obligation de raccordement aux réseaux. Une commune ne peut pas obliger les riverains d'un réseau public de collecte des eaux pluviales à se connecter à ce réseau. Le code civil reconnaît à tout propriétaire le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son terrain. Les conditions d'utilisation d'un réseau pluvial peuvent être fixées par arrêté municipal. - © 2001 OIEau

FRE , QUESTION ECRITE, BULLETIN FNCCR, 2000, 182-183

Pour public averti

DOWNSTREAM ECONOMIC BENEFITS FROM STORM-WATER MANAGEMENT

67/26653

Ce papier utilise la méthode de transferts des bénéfices pour étudier l'impact économique de la gestion des eaux de pluie et plus particulièrement les conséquences de mise en place de sites de rétention d'eau. Cet article commence par rappeler les principes de la méthode de transfert. Les auteurs réalisent ensuite une revue de la littérature en rappelant les bénéfices économiques par type d'impact (diminution du traitement de la pollution, les structures de drainage, baisse de l'érosion et de la sédimentation, augmentation de la qualité de l'eau, ...). - © 2004 OIEau

ENG ,ARTICLE DE PERIODIQUE, BRADEN J. B., JOHNSTON D. M.JOURNAL OF WATER RESOURCES PLANNING AND MANAGEMENT, 2004, 498-505

Pour public averti

IN SITU PARTIAL EXFILTRATION OF RAINFALL RUNOFF. I: QUALITY AND QUANTITY ATTENUATION

67/26625

First part of a study about the design, water quality and quantity functions of a partial exfiltration reactor (PER) using Fe-coated sand. The reactor is examined specifically across three water quality type rainfall-runoff events over a 10-month period. The PER serves as a multipurpose infrastructure to conventional underdrain design. - © 2004 OIEau

ENG , ARTICLE DE PERIODIQUE, SANSALONE J., TENG Z.JOURNAL OF ENVIRONMENTAL ENGINEERING, 2004, 990-1007

Pour public spécialisé

IN SITU PARTIAL EXFILTRATION OF RAINFALL RUNOFF. II: PARTICLE SEPARATION

67/26626

Second part of a study about the design of a partial exfiltration reactor (PER) as an effective in situ particle separation and quantity control structural best management practices. Results suggest that a properly designed PER can provide effective in situ control for particles. - © 2004 OIEau

ENG, ARTICLE DE PERIODIQUE, SANSALONE J., TENG Z. JOURNAL OF ENVIRONMENTAL ENGINEERING, 2004, 1008-1020

Pour public spécialisé

OPTIMUM STORAGE VOLUME OF ROOFTOP RAIN WATER HARVESTING SYSTEMS FOR DOMESTIC USE

67/26439

Développement d'un outil d'aide à la conception de réservoirs pour le stockage des eaux pluviales ruisselant sur la surface des toits à Taiwan. Le ruissellement sur le toit est modélisé en fonction d'un coefficient de ruissellement, de la forme du toit, de la durée de l'épisode pluvieux... Le modèle développé permet de concevoir et dimensionner les réservoirs pouvant alimenter en eau les habitants des bâtiments équipés. - © 2004 OIEau

ENG, ARTICLE DE PERIODIQUE, LIAW C.H., TSAI Y.L. JOURNAL OF THE AMERICAN WATER RESOURCES ASSOCIATION, 2004, 901-912

Pour public averti

LES PROGRES DE LA COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES

67/26337

Données statistiques sur le réseau d'assainissement et le réseau pluvial. Le réseau d'assainissement collectif dessert 23,5 millions de logements, soit huit logements sur dix. Un peu plus de 5 millions de logements ne sont pas reliés au système collectif et sont équipés d'un système individuel. Les communes prêtent de plus en plus attention à ce mode d'assainissement et 42% d'entre elles en ont maintenant délimité les zones. Le territoire français est, en 2001, couvert par 250 000 kilomètres de canalisations d'eaux usées auxquels s'ajoutent 79 000 km d'évacuation des eaux pluviales. La maîtrise des eaux de pluie est un enjeu important ayant incité 3 000 communes à prendre des mesures et 5 600 autres se préparent à le faire. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, COUTELLIER A. LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT, 2004, 4 P.

Pour tout public

UN NOUVEAU FASCICULE CONSACRE AUX EAUX PLUVIALES : LE PROJET DE FASCICULE 70 TITRE II

67/26453

Documents techniques pour les ouvrages destinés aux eaux pluviales. Un nouveau fascicule a été défini pour aider les maîtres d'ouvrage à élaborer leur marché concernant les bassins de retenues, d'infiltration, les fossés, les puits ou les tranchées pour la rétention des eaux pluviales. Ces ouvrages permettent de réduire de façon significative les pointes de débits par un retard au transfert d'eau vers le milieu récepteur et/ou faciliter son infiltration. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, VIGNERON S. TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 2004, 40-44

Pour public averti

EAUX PLUVIALES : LUTTER CONTRE LES INONDATIONS URBAINES, MAIS AUSSI CONTRE LA POLLUTION

67/26297

Les fortes précipitations sont souvent à l'origine de pollution du milieu naturel. L'article présente l'exemple de Lyon qui a installé un traitement des eaux pluviales suivi d'un bassin d'infiltration. D'autre part, les premiers résultats de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) sont présentés. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MORTGAT B. ENVIRONNEMENT ET TECHNIQUE, 2004, 26-29

Pour tout public

TECHNIQUES ET STRATEGIES DURABLES POUR LA GESTION DES EAUX URBAINES PAR TEMPS DE PLUIE

67/27721

200 contributions abordant les différents aspects de la gestion des eaux urbaines par temps de pluie :- Contrôle de la pollution rejetée par les déversoirs d'orage - Traitement des eaux de temps de pluie - Evaluation des performances des systèmes d'assainissement - Gestion des solides en réseau - Chaussées à structure réservoir - Optimisation de la conception des ouvrages d'assainissement - Relargage et transport des métaux dans les sédiments et les sols - Fonctionnement des bassins de stockage et d'infiltration, évaluation de leurs performances - Réutilisation des eaux pluviales et risques sanitaires associés- Contrôle à la source des eaux pluviales : aspects techniques et réglementaires - Efficacité des avaloirs et inondations urbaines... - © 2005 OIEau

FRE, CONFERENCE GRAIE, LYON2004, 1700 P.

Pour public spécialisé

LA MAITRISE DES EAUX PLUVIALES EN MILIEU URBAIN, SUPPORT D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE PLUS GLOBAL

67/27005

Avantages de retenir les eaux pluviales en amont, outre le fait d'éviter les inondations, dans une démarche de développement durable en intervenant sur l'urbanisme, la qualité du paysage et le comportement des citoyens. Deux exemples de schéma de gestion (stockage sur domaine public ou privé) : la ZAC du Clos Vincent à Noisy le Grand, Parcs canal, le long du canal St Denis. - © 2005 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, MAYTRAUD T., PIEL C., 2004, 1179-1183

Pour tout public

ALTERNATIVE URBAN DRAINAGE SYSTEMS

67/27002

Minor storms are transported by underground stormwater pipes and major storm events onto the roads. Sewage is disposed of in pit latrines, chemical toilets or vacuum tanks in peri-urban informal low cost townships. Drainage of grey water, wash water or sullage therefore emerges as the most important problem in low cost townships. The main problems are blockages. - © 2005 OIEau

ENG, CONFERENCE, STEPHENSON D., 2004, 1311-1318

Pour public averti

ETUDE DES MODELES D'INFILTRATION PLUVIALE POUR LA CONCEPTION ET LA SIMULATION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES

67/27009

Comparaison de quatre modèles conceptuels Dupuit-Forchheimer, ERNST, MILES et MORELLE pour simuler l'infiltration des eaux pluviales ainsi que les techniques alternatives. Comparés aux modèles mécanistes et empiriques, ces modèles conceptuels sont simples et leurs paramètres faciles à identifier. Les modèles Dupuit-Forchheimer, ERNST et MILES sont susceptibles d'être applicables aux techniques alternatives, plus particulièrement pour les bassins d'infiltration et les chaussées réservoir. - © 2005 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, KHODASHENAS S. R., 2004, 1097-1103

Pour public averti

METHODOLOGIE DE CHOIX ET DE DIMENSIONNEMENT DE TECHNIQUES INNOVANTES DE TRAITEMENT DES REJETS PAR TEMPS DE PLUIE AU FIL DE L'EAU

67/27010

Méthodes de dimensionnement des bassins de stockage-décantation et les traitements de polluants par décantation lamellaire. La démarche repose sur une caractérisation des rejets polluants, la modélisation des chroniques annuelles de pluies réelles et le calcul d'indicateurs d'impacts sur le milieu récepteur. La méthode constitue en un outil d'aide au choix des équipements et à leur dimensionnement en fonction de la réduction des effets sur le milieu naturel. Il est également possible de situer les aménagements dans des contextes hydrologiques variés. - © 2005 OIEau

FRE, CONFERENCE, HUMBEL X., LAZZAROTTO P., VIAU J. Y., 2004, 1081-1088

Pour public averti

LA GESTION DURABLE DES EAUX AU SERVICE DES HABITANTS DES HAUTS-DE-SEINE

67/26551

Présentation du projet départemental d'assainissement visant à définir la politique du Conseil Général pour la période 2005-2020, notamment en gestion des eaux pluviales et des rejets industriels, en prévention de crue, adopté en juin 2004. Ce projet tient compte des cycles de l'eau et définit les responsabilités des divers partenaires pour réduire les inondations, garantir la pérennité de la collecte, du transport et du traitement des eaux en zone fort urbanisée. - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE 2004, 154 P.

— Pour public averti

LES EAUX PLUVIALES. RECUPERATION, GESTION, REUTILISATION

67/26969

Bilan des connaissances sur la gestion des eaux pluviales. Connaissance de la pluie : définitions, caractéristiques, limitation de la pollution. Cadre législatif et réglementaire. Calculs économiques : taxes, financements et aides. Réutilisation de l'eau de pluie : techniques, les différents acteurs, recherches et développement. Fiches de cas. - © 2005 OIEau

FRE, LIVRE, CHERON J., PUZENAT A., 2004, 125 P.

— Pour public spécialisé

GESTION DES EAUX PLUVIALES : L'OUVRAGE DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DU SIDARVAL

67/24999

Exemple d'une unité de stockage et de traitement des eaux pluviales par décantation lamellaire à Lons le Saunier. L'article définit les technologies mises en place ainsi que les contraintes liées au projet. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, GUASP P., MORIN A. L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2004, 32-36

— Pour public spécialisé

LORSQUE LA PLUIE SE RISQUE EN VILLE

67/25050

Présentation des problèmes causés par l'évacuation des eaux pluviales en milieu urbain: débordement de réseaux, inondations et transfert de polluants. Illustration par des études de cas en Ile de France. Inventaire des solutions pour une meilleure gestion des eaux en ville telles que la mise en place études préliminaires, la prévention, l'augmentation des capacités de stockage et de traitement des eaux pluviales. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, AIRES N. CAHIERS DE L'IAURIF, 2003, 73-81

— Pour public spécialisé

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES GENERALES : FASCICULE 70, OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT. TITRE I RESEAUX, TITRE II OUVRAGES DE RECUEIL, DE RESTITUTION ET DE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES

67/26129

Nouvelle version du Fascicule 70. Normes relatives à la mise en oeuvre des ouvrages d'assainissement et aux ouvrages annexes. Ces normes fournissent les prescriptions en matière de performance à prendre en compte lors de la conception du projet. - © 2004 OIEau

FRE, LIVRE, MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER, 2003, 407 P.

— Pour public spécialisé

AMENAGEMENT ET EAUX PLUVIALES, LA REUTILISATION DES EAUX DE PLUIE : UNE REPOSE LOCALE A DES ENJEUX D'AGGLOMERATION, 12 JUIN 2003, LYON

67/24016

Limites du tout tuyau et solutions alternatives. Récupération d'eau pluviale dans les bâtiments à usage collectif. Gestion des eaux pluviales en Allemagne (Étude de cas). Les toitures, terrasses. La gestion des eaux pluviales dans les démarches HQE. Une démarche d'agglomération : l'exemple de Lorient. Etat des lieux et perspectives sur le Grand Lyon. Un nouveau lycée HQE à Lyon. Les solutions à la parcelle. - © 2003 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE GRAIE, VILLEURBANNE 2003, 85 P.

Pour public averti

GESTION DES EAUX PLUVIALES : NOUVELLES TECHNIQUES DE MAITRISE DES DEBITS EN RESEAU UNITAIRE ET SEPARATIF

67/24584

Revue des techniques innovantes pour la régulation des débits en réseaux d'assainissement unitaires et séparatifs. Critères pour le choix d'un dispositif de régulation en fonction de la nature du réseau. - © 2003 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, CALLAIS J. P., VIAU J. Y. L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2003, 91-94

Pour public spécialisé

LES TECHNOLOGIES ALTERNATIVES AU SERVICE DES EAUX PLUVIALES

67/24582

Quelques solutions nouvelles en matière de bassin d'orage. Techniques permettant une efficacité accrue dans le domaine de la rétention des pluies, avec possibilité d'une première séparation des éléments lourds et des hydrocarbures. Réalisations pratiques. - © 2003 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MIZIER M. O. L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2003, 75-80

Pour tout public

VERS UN RETOUR A UN APPROVISIONNEMENT AUTONOME EN EAU POTABLE ? LE CAS DES MENAGES EUROPEENS = TOWARD A SELF SUPPLY OF DRINKING WATER ? A CASE OF A EUROPEANS HOUSEHOLDS

67/23146

L'Europe a réalisé des progrès importants dans le domaine de l'adduction en eau potable. En effet le raccordement au réseau public avoisine les 100% dans la majorité des pays de l'Union Européenne. Cependant, il existe encore des usagers qui ne sont pas ou seulement en partie raccordés au réseau de distribution publique, et qui ont d'autres sources d'approvisionnement en eau potable. Les différents raisons de cette situation et les techniques utilisées pour répondre aux besoins de chaque ménage sont présentées et analysées. - © 2003 OIEau

ENG, FRE, NOTE TECHNIQUE, KADRI M., ENGREF, MONTEPELLIER, OIEAU, LIMOGES 2003, 12 P.

Pour public averti

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LA PRISE EN COMPTE DES EAUX PLUVIALES DANS LES PROJETS D'AMENAGEMENT

67/21606

Guide méthodologique pour la mise en place d'ouvrages d'aménagement tenant compte des eaux pluviales. La démarche proposée se compose de quatre phases. La première consiste à faire un diagnostic de la zone concernée en tenant compte de toutes les contraintes physiques et humaines. La seconde concerne l'esquisse d'un plan d'action en fonction des particularités du site suivi d'une étude de faisabilité pour appréhender les aspects pratiques et techniques du problème d'aménagement. La troisième phase sera celle de l'avant projet qui consiste en une étude hydraulique fine afin d'apporter toutes les modifications nécessaires aux solutions techniques retenues avant la réalisation du projet. Enfin, la dernière phase est celle de la réalisation du projet sur le terrain en fonction des conclusions retenues lors des phases précédentes... - © 2003 OIEau

FRE, NOTE TECHNIQUE, CETE SUD OUEST, 2002, 30 P.

Pour public averti

ANALYSE DU CYCLE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET RECUPERATION D'EAU DE PLUIE

67/26884

En suisse, le projet CYCLEAUPE a permis de déterminer dans quelles mesures les systèmes d'économies d'eau ou d'utilisation d'eau de pluie sont écologiquement intéressantes. L'étude s'est concentrée sur le rinçage des toilettes, le lavage du linge puis les conditions optimum de récupération de l'eau de pluie. - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, BRUGGER-BRONCHI V., CRETZAZ P., JOLLIET O., ET AL., OFEFP, BERNE 2002, 78 P.

————— Pour public averti

GESTION DE L'EAU A L'ECHELLE DES BASSINS VERSANTS : QUE FAIT-ON DES EAUX PLUVIALES ? 9 OCTOBRE 2002, THYEZ

67/21620

Présentation détaillée des approches de gestion des rivières, de l'alimentation en eau potable et de contrôle du ruissellement dans les espaces agricoles et urbanisés. Collaborations entre les communes afin d'identifier les enjeux de la gestion de l'eau sur un territoire : possibilités d'urbanisation future, évolution du système d'assainissement, limitation des risques d'inondation et d'érosion, préservation de la qualité du milieu naturel. Annexe présentant les outils d'ordre réglementaire, administratif et technique. Exemples pratiques de gestion de l'eau. - © 2003 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE GRAIE, VILLEURBANNE 2002, 280 P.

————— Pour public averti

LES TRANCHEES D'INFILTRATION, UNE TECHNIQUE ALTERNATIVE POUR LA COLLECTE ET L'INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES : CAS D'ETUDE DE TANGHIN AU BURKINA FASO

67/21262

Assainissement pluvial par tranchées d'infiltration. Description d'un système de collecte et d'infiltration des eaux pluviales à Ouagadougou (Burkina Faso). Description des installations, conditions d'implantation, calcul de rendement d'infiltration. - © 2002 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, KERSPERN Y., OUEDRAOGO B.SUD SCIENCES ET TECHNOLOGIES, 2002, 16-27

————— Pour tout public

METHODOLOGIE ET TECHNIQUES INNOVANTES DE TRAITEMENT DES REJETS PAR TEMPS DE PLUIE AU FIL DE L'EAU

67/21220

Calibration et exploitation de la décantation lamellaire sur les eaux pluviales. Technique de caractérisation des eaux pluviales et mise en oeuvre d'une décantation lamellaire au fil de l'eau. Association avec un bassin d'orage : performances et limites.. - © 2002 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, VIAU J. Y., 2002, 31/1-31/7

————— Pour public averti

EFFETS D'UNE CHUSSEE POREUSE A STRUCTURE RESERVOIR SUR LA QUALITE DES EAUX PLUVIALES

67/21221

Pollution entraînée par les eaux pluviales. Effet des chaussées-réservoirs. La teneur en métaux lourds est nettement inférieure ainsi que les matières en suspension. Il faut veiller au colmatage conséquent. - © 2002 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, LEGRET M., 2002, 30/1-30/9

————— Pour public averti

URBANISATION ET EAUX PLUVIALES

67/20877

Méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales en milieu urbain. Etude de diagnostic et schéma d'assainissement. Exposition des solutions techniques. - © 2002 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, TABUCHI J. P. TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 2002, 38-44

Pour public averti

EAUX PLUVIALES : GERER LES STOCKAGES POUR EN LIMITER LEURS EFFETS

67/18969

Après un repositionnement rapide de la problématique de la gestion des eaux pluviales pour les collectivités, une démarche à mener pour aboutir à un choix d'équipements adaptés en fonction des besoins est présentée. Différentes solutions techniques sont ensuite abordées à partir d'exemples de réalisations sur différents sites en France. - © 2002 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MIZIER M. O.L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2002, 23-28

Pour tout public

L'AUTONOMIE EN EAU DE LA MAISON, SANS POLLUTION, EST DESORMAIS POSSIBLE

67/20400

Présentation de solutions alternatives à l'utilisation de l'eau de ville pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées domestiques : utilisation de l'eau de pluie, remplacement des chasses d'eau par des toilettes sèches, épuration par plateau végétal filtrant... - © 2002 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, ORSZAGH J. LA VIE NATURELLE, 2001, 72-78

Pour tout public

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES EN ASSAINISSEMENT PLUVIAL = INNOVATIVE TECHNOLOGIES IN URBAN DRAINAGE, LYON VILLEURBANNE, 25-27 JUIN 2001

67/18130

Le point sur l'hydrologie urbaine en 2001 : sont abordés les thèmes suivants : - utilisation des méthodes d'aide à la décision - réutilisation des eaux pluviales - gestion des données - traitement de la pollution par temps de pluie - utilisation des techniques compensatoires - gestion en temps réel des réseaux - modélisation et dimensionnement des ouvrages - techniques de contrôle à la source (aspect quantitatif et qualitatif. - © 2002 OIEau

FRE, CONFERENCE GRAIE, VILLEURBANNE 2001, 1130 P.

Pour public spécialisé

LA MISE EN OEUVRE DE TECHNIQUES ALTERNATIVES INTEGREES DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE=THE IMPLEMENTATION OF ALTERNATIVE TECHNIQUES INTEGEE IN A DEMARCHE OF DURABLE DEVELOPMENT

67/19167

Nouvelles méthodes d'assainissement des eaux pluviales. Conception et réalisation d'ouvrage. Présentation des avantages technique et esthétique de la réalisation du projet Portes des Alpes. Une intégration paysagère qui allie pluri-fonctionnalité, qualité et solutions durables pour la gestion du cycle de l'eau. - © 2002 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, SIBEUD E., 2001, 653-660

Pour tout public

Les références récentes de JURIEAUDOC sont consultables sur le Web
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

TEXTES JURIDIQUES

Projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques présenté par M. Serge Lepeltier, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, lors du conseil des ministres du 9 mars 2005.

Décret n° 2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement (JO du 4 mars 2005).

Arrêté du 24 janvier 2005 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux (JO du 22 février 2005).

Décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (J.O du 17 février 2005).

Circulaire du 15 décembre 2004 relative à la gestion du risque sanitaire en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres antimoine, arsenic, fluor, plomb et sélénium (BO Santé du 15 février 2005).

QUESTIONS POSEES AU GOUVERNEMENT

Question écrite de Corinne Marchal-Tarnus relative à la mise en oeuvre du dispositif d'individualisation des contrats de fourniture d'eau en habitat collectif. (Question publiée au JOAN du 16 novembre 2004 / réponse publiée au JOAN du 1^{er} mars 2005).

Question écrite de Bernard Perrut relative aux nouvelles modalités de prise en compte des SAGE et SDAGE dans les décisions administratives. (Question publiée au JOAN du 6 juillet 2004 / réponse publiée au JOAN du 15 février 2005).

Question écrite de Jean Charroppin relative aux dispositions du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui concernent les redevances perçues par les Agences de l'Eau (Question publiée au JOAN du 27 octobre 2003 / réponse publiée au JOAN du 15 février 2005).

JURISPRUDENCE

Arrêt du Conseil d'Etat, 5 janvier 2005, Société des Eaux du Nord. Lorsque des communes adhèrent à un syndicat intercommunal d'assainissement, elles le chargent d'exercer en leur lieu et place la compétence transférée. Ce syndicat intercommunal peut-il à son tour transférer cette compétence assainissement à un autre établissement public de coopération intercommunal (un syndicat interdépartemental d'assainissement par exemple) ?

Dans cette décision, le Conseil d'Etat prend position contre un tel transfert en cascade. Le juge administratif l'énonce très clairement en déclarant : " il ne résulte[...] d'aucune disposition du Code général des collectivités territoriales que le législateur, [...] ait entendu donner à ces syndicats la faculté de transférer à nouveau les compétences qui leur ont été dévolues par leurs membres à d'autres syndicats mixtes institués en application de cet article ou de l'article L. 5721-2 précité, en adhérant eux-mêmes à de tels organismes "

Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux 7 juin 2004 commune de Labastide-Saint-Sernin. Dans cette décision la Cour Administrative d'appel de Bordeaux est venue rappeler qu'une commune qui procède au raccordement d'un immeuble neuf au réseau d'assainissement collectif est en droit de demander aux propriétaires de cet immeuble une participation financière pour raccordement qui peut s'élever jusqu'à 80% du coût réel de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement autonome. Dans le respect de ce principe, le conseil municipal n'a pas à justifier la fixation du montant de cette participation, ni l'évolution de celui-ci, sur des nécessités d'entretien du réseau d'assainissement ou une éventuelle extension de la station d'épuration.



Le Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation
de la Pêche et des Affaires Rurales
(Fonds National de Développement des Adductions d'Eau)



La Région Limousin



Le Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
(Direction Générale de la Santé)



Le Réseau International
des Organismes de Bassin
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

Les services d'information pour nos abonnés

Trois forfaits disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

119,60 € TTC
100,00 € HT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail.

251,16 € TTC
210,00 € HT

EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)
- ⊕ les dernières références bibliographiques de nos bases en ligne,
- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

454,48 € TTC
380,00 € HT

Abonnez-vous !

<http://eaudoc.oieau.fr>

AQU@VEILLE

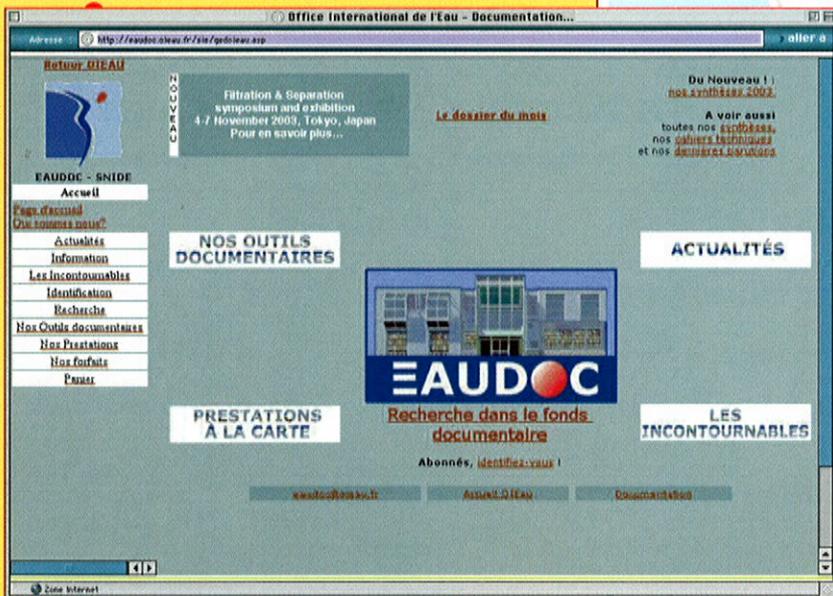
L'actualité du monde de l'eau en direct sur votre messagerie
150 € HT / an aquaveille@oieau.fr



www.oieau.org

Le Monde de l'Eau sur Internet

Office International de l'Eau



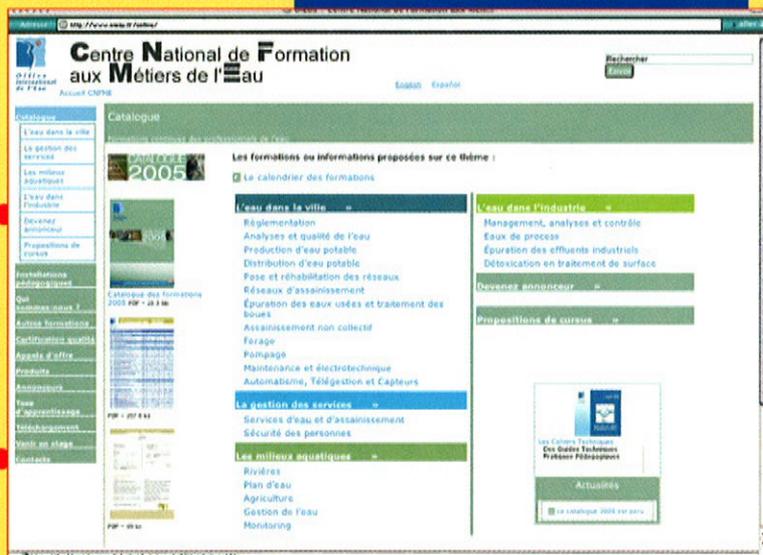
<http://www.oieau.org>

**Les 360 Stages 2005
du Centre National
de Formation
aux Métiers de l'Eau**

Les 225.000 références bibliographiques de EAUDOC à rechercher et commander en ligne.

<http://www.oieau.org>

2.500.000 visiteurs en un an !



Office International de l'Eau

Direction de l'Information, de la Documentation et des Données sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48
E-mail : eaudoc@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>